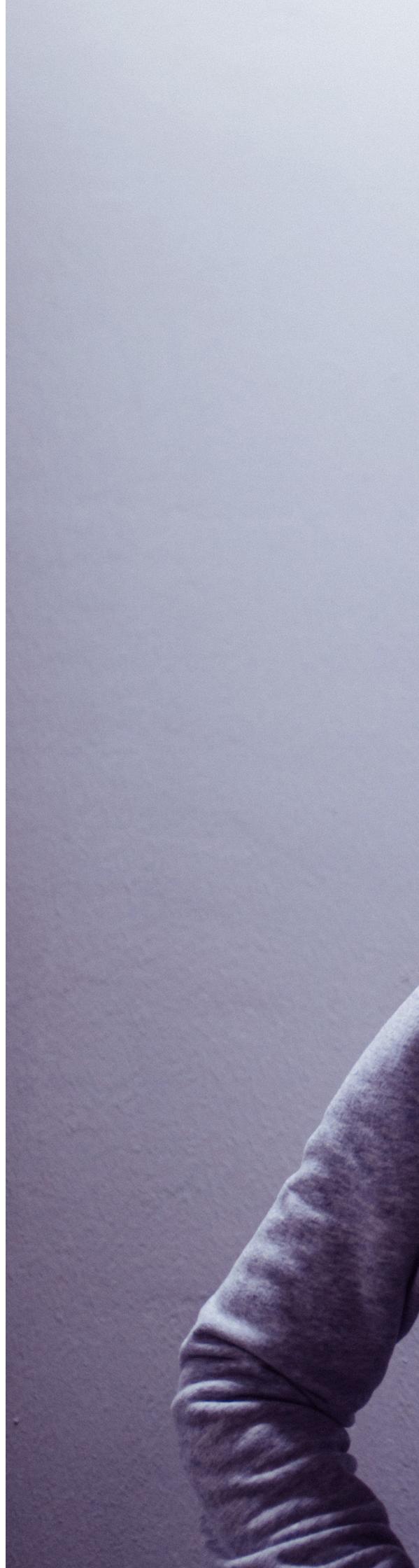


contact@andes.fr

05 34 43 05 18

www.andes.fr



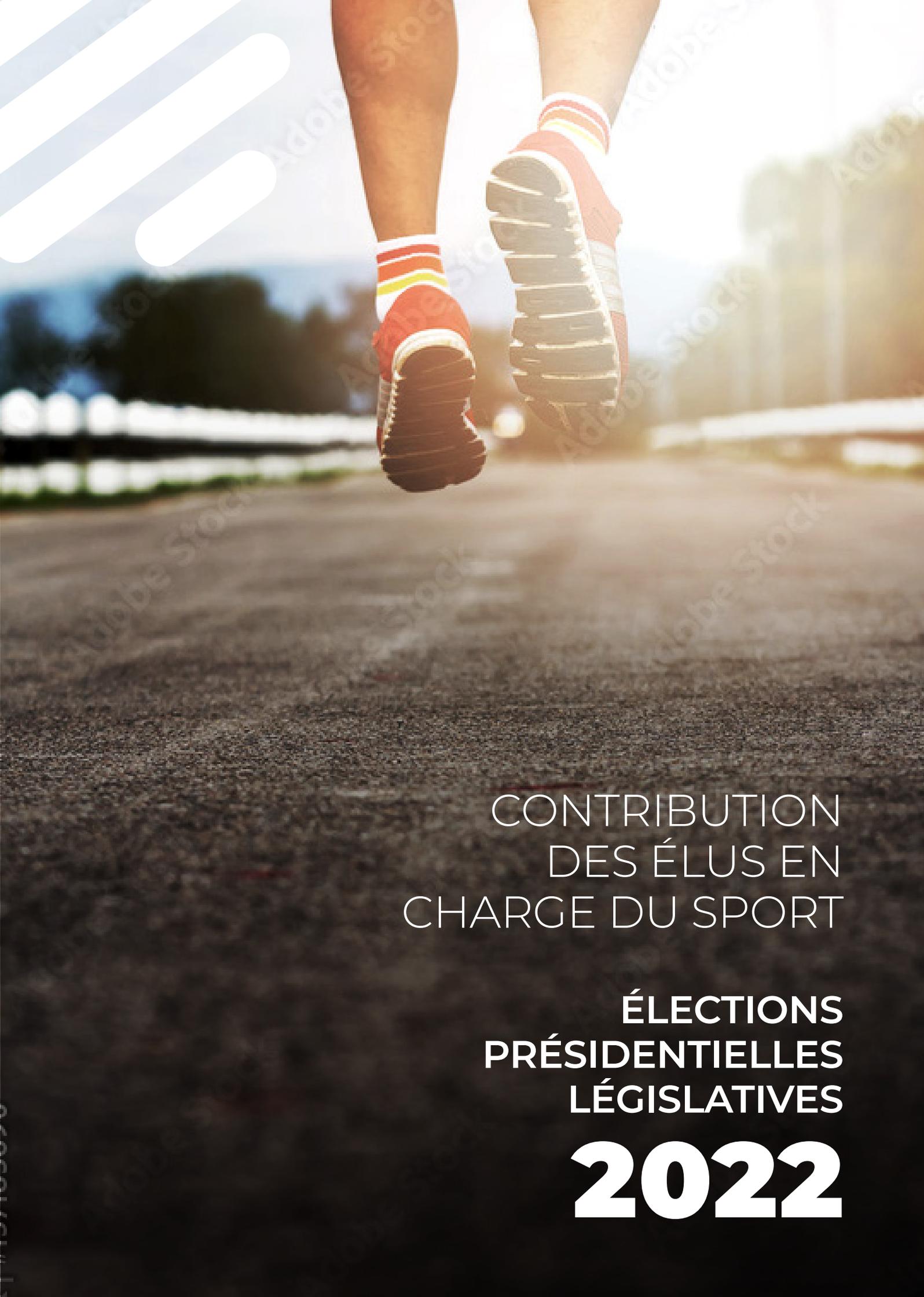


France Sportive

2030

Affirmer le Sport
**PARTOUT ET
POUR TOUS**





CONTRIBUTION
DES ÉLUS EN
CHARGE DU SPORT

ÉLECTIONS
PRÉSIDENTIELLES
LÉGISLATIVES

2022

« LES ÉLUS EN CHARGE
DU SPORT PRÉSENTENT
LES 12 TRAVAUX
NÉCESSAIRES À
L’AFFIRMATION ET AU
DÉVELOPPEMENT
DE LA PRATIQUE
DU SPORT PARTOUT
ET POUR TOUS »

PRÉSENTATION DE L'ANDES

L'ANDES, le réseau sport des collectivités locales, est née de la volonté de plusieurs élus aux sports de se regrouper pour porter plus haut, et défendre leurs intérêts auprès des instances nationales, mais également pour s'entraider en partageant leurs expériences.

25 ans après, l'ANDES poursuit ses missions, en accompagnant au quotidien des élus en charge du sport, de Métropole et d'Outre-mer, dans l'exercice de leurs fonctions et dans la mise en place de leur politique sportive.

Forte de son réseau de 8 000 villes et de son expérience, l'ANDES possède une solide expertise du sport en France, de son développement comme de ses mutations, au sein des territoires. animateurs majeurs de ce développement, les élus des collectivités locales contribuent à activer le sport partout et pour tous. ■

8000

villes en réseau
(en métropole
et en outre-mer)

EXPERTISE
PARTAGE
REPRÉSENTATION
ACCOMPAGNEMENT
ENTRAIDE
RÉSEAU

AFFIRMER LE SPORT **PARTOUT ET POUR TOUS**

Le sport s'affirme chaque jour comme un fait sociétal global, il n'est pas un divertissement, c'est un fait politique, au même titre que la culture ou la santé publique. Le sport et plus généralement les activités physiques et sportives constituent un bien commun, au carrefour d'enjeux majeurs et multiples, qui interagissent et évoluent, du local au mondial, pour répondre à de nombreux défis : économiques, éthiques, sanitaires, sociaux, sociétaux, écologiques et territoriaux.

Le prochain quinquennat est l'occasion d'enfin reconnaître le sport à sa juste place au sein de notre société et de nos vies. Evidemment, les événements mondiaux, de la coupe du monde de rugby, France 2023, comme des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, doivent y contribuer, et agir comme des accélérateurs. Toutefois, au-delà de l'engouement pour ces événements mondiaux, c'est l'héritage matériel et immatériel qui doit primer et concentrer l'essentiel de notre action collective d'ici à 2030.

L'écosystème sport est en pleine mutation, et la crise sanitaire COVID a agi comme un révélateur des profonds changements des pratiques et de leurs impacts sur l'économie générale, l'emploi, les infrastructures et les aménagements au sein des territoires.

Avec humilité mais détermination, le réseau des élus en charge du sport, l'ANDES, participe depuis 25 ans à l'accompagnement de ces évolutions. Légitimement, nous avons donc pris part à l'émergence d'une nouvelle gouvernance du sport, indispensable à la modernisation et à la rénovation du sport français. Si la collégialité a pu trouver des bases solides à l'échelle nationale au sein de l'Agence Nationale du Sport depuis 2019, la dimension territoriale de la nouvelle gouvernance du sport reste à construire, pour préserver son ambition originelle : collaborative, ascendante et décentralisée. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.





Pour les élus en charge du sport, du bloc communal, six défis prioritaires sont identifiés au seuil de ces élections présidentielles et législatives, qui interrogent et percutent le service public local du sport :

- Défi structurel du modèle économique, face à l'émergence de l'économie numérique, du sport marchand et l'affirmation de l'économie sociale et solidaire,
- Défi du vieillissement et de la sédentarité, moteurs d'une indispensable politique de prévention et de santé,
- Défi de la fracture sociale et territoriale persistante,
- Défi des transitions écologiques et décarbonées, face aux chocs climatiques,
- Défi d'une gouvernance de proximité, partagée et efficace,
- Défi d'un financement durable et responsable.

Pour y répondre, l'ANDES formule une série de propositions autour de 3 grandes thématiques pour contribuer au débat. Force de proposition, l'ANDES souhaite ainsi affirmer le rôle prépondérant et stratégique du sport dans la société française. ■

PROPOSITION 1

Affirmer le sport comme la **GRANDE CAUSE **DU QUINQUENNAT.****

Le sport est un bien commun, au carrefour de nombreuses solutions. En faire la grande cause du quinquennat permettrait de décupler ses potentiels bénéfiques sur la vie des Français et sur la société. ■

décupler
**ses potentiels
bénéfiques**
sur la vie des Français
et sur la société



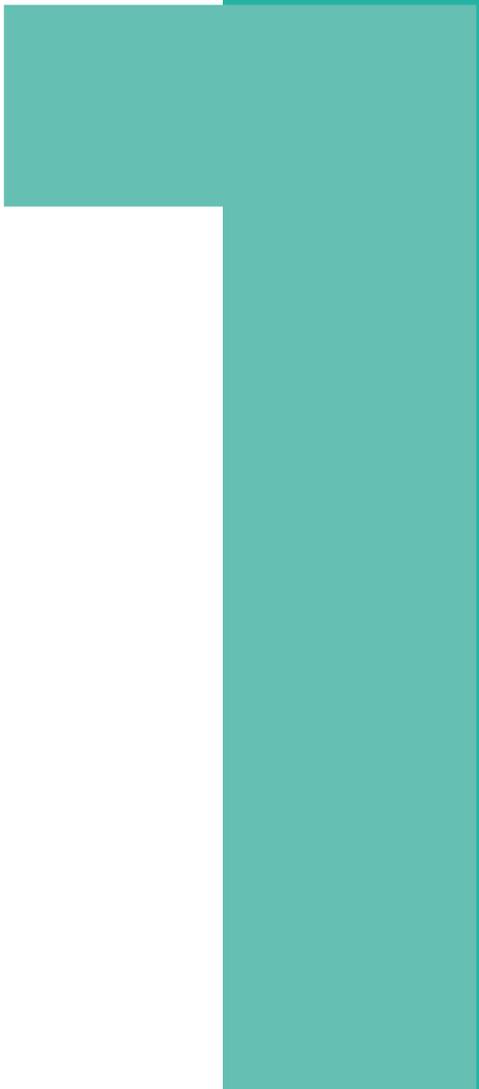
Sortir le sport de la tutelle de l'éducation nationale, et lui reconnaître sa place avec un véritable ministère des Sports.

La politique sportive Française doit s'affirmer au niveau gouvernemental pour affirmer sa prise en compte à l'échelle interministérielle. Sa mise sous tutelle réduit son poids dans les négociations interministérielles alors que le sport est par essence une politique publique transversale. ■

Sa mise sous tutelle
**réduit son
poids dans les
négociations
interministérielles**
alors que le sport est par essence
**une politique
publique
transversale**



SPORT &
TERRITOIRE



Les territoires jouent un rôle majeur dans l'accès à la pratique sportive et dans le financement des équipements. La France compte plus de 331 000 lieux de pratiques sportives recensés, en métropole comme dans les départements et collectivités d'outre-mer dont près de 80 % sont la propriété du bloc communal. **Les élus locaux alertent depuis plusieurs années sur la vétusté de nombreux équipements qui pour 22 % ont plus de 50 ans.** S'ajoutent à ces difficultés des exigences de normes toujours plus nombreuses qui représentent un coût de plus en plus important pour les collectivités locales. Si l'organisation d'évènements sportifs mondiaux constitue

une opportunité exceptionnelle pour le rayonnement de la France et du sport Français, **l'investissement dans ces évènements doit laisser un héritage qui profite à tous les territoires.** Pour cela, une place plus importante doit être donnée aux collectivités locales dans la gouvernance du sport. Si la compétence du sport doit rester partagée entre les différents niveaux de collectivités, la spécialisation des collectivités

La gouvernance du sport doit être décentralisée pas déconcentrée, sous peine de reproduire un inefficace format CNDS. ■



Compléter le plan « 5000 équipements de proximité » d'un véritable « Plan Marshall des équipements structurants locaux ».

Les crédits d'état ont un effet levier sur l'accélération de ces investissements.

- Une loi de programmation financière doit assurer le financement pluriannuel de ce plan à hauteur minimale de 1 milliard d'euros en 5 ans.
- Sa mise en œuvre décentralisée doit s'articuler avec les projets sportifs territoriaux, croisés aux projets sportifs fédéraux.
- La mise en place d'observatoires participatifs des données régionales relatives au sport doit contribuer à sa définition et à son suivi d'exécution. ■



Loi de programmation
financière



1 milliard
d'euros en 5 ans



Réussir le quinquennat des Grands Événements Mondiaux (Coupe du Monde de Rugby France 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, Rugby à XIII France 2025), en s'assurant que leur organisation serve tout le territoire.

- Les approches verticales et très commerciales dans l'organisation de ces événements doivent se conjuguer avec une association plus forte et exigeante des collectivités locales. Ces événements doivent servir tout le territoire.
- L'héritage post-2024 s'écrit aujourd'hui par une responsabilité sociétale et environnementale plus exigeante et coconstruite avec tous les territoires. Le label « Terre de Jeux » est un bien commun qui doit être protégé et dont la gestion doit être pleinement partagée. ■

avec une association
**plus forte
& exigeante**
des collectivités locales

Le label
“ Terre de Jeux ”
doit être **protégé**

La gestion doit être pleinement
partagée

Limiter l'inflation normative, et conforter le rôle de régulation de la CERFRES afin de renforcer le contrôle des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs.

Les fédérations, comme les acteurs économiques et les équipementiers, ne cessent de perfectionner leurs normes et contribuent à créer une instabilité qui handicape les collectivités territoriales dans leurs investissements. La CERFRES, en ce sens constitue une instance unique de dialogue et de concertation entre les représentants des fédérations et des collectivités, qu'il faut préserver et renforcer. ■

La CERFRES

**préserver
et renforcer**

Construire une décentralisation affirmée du sport.

- Compétence partagée entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités, le sport nécessite une plus large clarification et un véritable Big Bang des compétences. Dans le cadre de la déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport, il paraît indispensable d'interroger l'automatisme du secrétariat des conférences régionales du sport (CRdS) par l'État pour mieux laisser respirer les territoires.
- Les solutions se construisent au cœur des territoires, au sein des clubs, des métropoles comme des villages. Il n'y a pas de solution unique et uniforme. Il convient de donner le maximum de place à la respiration locale et laisser une entière liberté aux collectivités territoriales dans les CRdS, en les dotant de moyens pour assurer animation et secrétariat.
- Les projets sportifs territoriaux illustrent les richesses variées des réalités sportives locales. La définition de Projets Sportifs Locaux, par la création d'un Fond d'amorçage territorial, doit contribuer à l'alimentation ascendante des projets régionaux. Le périmètre départemental constitue un échelon intermédiaire de proximité à respecter. ■

une entière liberté aux
collectivités territoriales

dans les CRdS,

en les dotant de moyens
pour assurer

**animation et
secrétariat**

la création d'un Fond
d'amorçage **territorial**

A stylized graphic of a hand with fingers pointing upwards, rendered in white against the orange background.

SPORT &
SOCIÉTÉ

2

Le sport est au confluent de multiples politiques publiques et doit être envisagé comme tel. Il constitue un fait social total et permet par sa fonction éducative, socialisatrice et intégratrice de répondre aux multiples enjeux actuels qui traversent notre société. Il permet d'intégrer **tous les citoyens sans distinction**, c'est un vecteur de socialisation qui contribue à donner une image positive de soi et permet de gagner en autonomie, il contribue **à l'aménagement des territoires**, favorise l'éducation et la

transmission de savoir, crée une société en meilleure santé en luttant contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées... Ce ne sont que des exemples parmi d'autres de l'utilité et des biens faits de l'activité physique et sportive dans le renforcement de leur place dans la société. **Renforcer le rôle du sport dans la société participera à améliorer la vie de tous les Français.** ■



Réorganiser la pratique sportive à l'école.

- Bouger 30 minutes par jour en école primaire ne peut pas constituer un modèle d'éducation physique et sportive. S'il présente des vertus en matière de prévention de la sédentarité, il convient de porter une ambition plus forte en matière d'éducation sportive. Il s'agit pour les élèves d'acquérir une pratique de qualité, une culture de la pratique physique et sportive qui amène les enfants à s'engager dans une discipline sportive en dehors de l'école, au sein du mouvement sportif fédéral notamment.
- La pratique du sport à l'école doit compléter les dispositifs « Savoir nager » et « Savoir Rouler », largement financés par les collectivités. La formation, initiale et continue, adaptée des professeurs des écoles, et un dialogue renforcé et autonome entre école, collectivité et mouvement sportif, doit contribuer à réorganiser efficacement le développement du sport en milieu scolaire.
- De plus, face au défi de l'aisance aquatique, à la prévention des noyades et aux pénuries de surveillants de bassin, **il est urgent d'adapter les prérogatives de surveillances de ces équipements**. Il convient de conjuguer assouplissement du recrutement des BNSSA, pour la surveillance, afin de mobiliser les Maîtres-Nageurs Sauveteurs sur l'apprentissage. Proposer des formations qualifiantes et des évolutions de carrières aux MNS doit contribuer à promouvoir ce métier en tension. ■

La formation, initiale et continue,
**adaptée des
professeurs
des écoles**



Rendre les activités physiques et sportives accessibles au plus grand nombre pour préserver et conforter la pratique du sport pour tous.

- Le Pass Sport doit être simplifié, universel et sanctuarisé budgétairement en privilégiant une convergence avec les dispositifs et applications territoriales.
- Le développement de la pratique sportive féminine passe par un « **PLAN VESTIAIRE** » ainsi qu'une attention renforcée à l'aménagement des lieux de pratique du sport féminin (emplacement, desserte par des transports, sécurisation et éclairage de l'accès) dans le cadre des appels à projets de l'AnS.
- Encourager le sport inclusif par une sensibilisation renforcée des publics aux handicaps, par une meilleure visibilité, une réelle accessibilité des équipements et des solutions de mobilité adaptées, principalement en partenariat avec les Maisons de l'Autonomie des départements ; ■

Le Pass Sport doit être
**simplifié, universel
et sanctuarisé
budgétairement**

Investir massivement dans le Sport - Santé - Bien-être

- Pour répondre aux enjeux du vieillissement, de la sédentarité et des principales maladies chroniques, et amplifier les actions de prévention en faveur de la santé publique, les paroles et intentions aujourd'hui largement partagées doivent trouver une réelle traduction concrète, en actions comme en moyens financiers et en simplification réglementaire.
- Les dispositifs de prescription doivent être enfin convenablement financés, dans le cadre des lois de finances de la sécurité sociale.
- Les expérimentations territoriales en faveur du sport santé bien-être proposent des solutions innovantes, qui doivent infuser le réseau des maisons sports santé, dont la pérennité reste à construire. ■

Les dispositifs de prescription doivent être enfin **convenablement financés**





ÉCONOMIE
DU SPORT

3

Le sport recouvre de forts enjeux économiques qui sont aujourd'hui en forte évolution. Largement construit autour de la solidarité entre le monde professionnel et le monde amateur, le modèle européen, inspiré du modèle économique équitable

français, doit s'affirmer. Le sport doit financer le sport. Il ne doit pas répondre qu'à une logique marchande et le secteur privé qui tire des profits exponentiels de la pratique sportive **doit être incité à mieux financer le sport.** ■



Diversifier le financement du sport et augmenter le budget public dédié au sport.

Plusieurs dispositions juridiques, techniques, fiscales et financières doivent contribuer à diversifier et amplifier ses ressources.

- Mobiliser les certificats d'économie d'énergie (CEE), et la promotion d'une approche consolidée régionale de type Intracting pour financer la rénovation énergétique des bâtiments et équipements sportifs, et ainsi alimenter ce volet de la loi de programmation du sport 2030
- Étendre la taxe Buffet aux Championnats/Compétitions européennes diffusées en France, et assurer pendant tout le quinquennat l'affectation intégrale du rendement de cette taxe en faveur du sport ;
- Déplafonner la taxe sur les paris sportifs ;
- **Affecter 20% de la taxe sur les activités numériques, « Taxe GAFA », aux activités de l'AnS** ; 103 M€ en 2022 pour un rendement espéré de 538 M€ ;
- **Instaurer le « 1% Sport »** dans les travaux de maîtrise d'ouvrages publics, sur le modèle du « 1% Culturel » afin d'alimenter le fonds de soutien à la production audiovisuelle de l'AnS, en particulier sur le sport féminin et sur le sport – handicap ;
- Créer des « Sofisport », société de financement du sport, sur le modèle des sociétés pour le financement des œuvres cinématographiques ou audiovisuels (Sofica), qui agrège des souscriptions aux personnes physiques, ouvrant droit à crédit d'impôt ;
- Amplifier le sponsoring des Petites Entreprises, en créant un crédit d'impôt sponsoring, de 20%, plafonné à un partenariat inférieur à 100 000 euros ;

- Mobiliser l'émergence de Fondations Territoriales du Sport, sous le patronage de la Fondation Nationale du Sport, afin de massifier les solutions de financement participatives et défiscalisées ;
- Diversifier les ressources financières des clubs sportifs ;
- Développer **la création de « Tiers lieux sportifs »**, lieux de pratiques nouvelles, digitales et émergentes, de loisirs, de nouveaux publics, de convivialité et de fraternité, socle expérimental du nouveau modèle économique du club sportif. ■



Libérer le sport professionnel et Préserver le sport semi-professionnel.

- Libérer et inciter les clubs professionnels résidents à investir et gérer les équipements dédiés. Limiter le financement public dans le sport professionnel (plafond de 10 M€ de droits TV) en activant réglementairement une exception au principe de libre concurrence pour les clubs professionnels résidents (Article L.2122-1-1) pour assurer leur outil de production, et renforcer la « licence club ».
- Préserver les championnats semi-professionnels, antichambres du haut-niveau et éviter la fuite des talents, en adoptant des solutions fiscales adaptées, en particulier en matière sponsoring, de mécénat et de dons. ■

éviter la fuite des talents,
**en adoptant des
solutions fiscales
adaptées**

Amplifier l'emploi sportif et mieux valoriser le bénévolat.

- Sanctuariser les soutiens de l'AnS en faveur de l'emploi et de la formation au sein du secteur sportif ;
- S'assurer de la coopération partagée des collectivités dans l'assemblage de ces emplois aidés, dont la pérennisation démontre l'intérêt, notamment en lien avec la mise en œuvre du plan 5000 équipements de proximité ;
- Harmoniser la durée des contrats aidés, et privilégier une aide dégressive ;
- Porter un ambitieux plan Piscine/Emploi/Insertion pour former dans ces métiers en tension, tout en **quintuplant les crédits annuels « Aisance Aquatique » à 60 millions d'euros** pendant cinq ans ;
- Expérimenter sur le modèle culturel la mise en place d'une « Intermittence Physique et Sportive » ;
- Valoriser et soulager les dirigeants et encadrants bénévoles dans leur action quotidienne par une réelle reconnaissance fiscale. ■

